TESTAMENT

DE MADAME LA DUCHESSE

DE POLIGNAC

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

TESTAMENT

DE MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

AUJOURD'UI 3 Août 1789, Moi..... Ducheſſe de Polignac, ſaine de corps, quoique plus d'une fois j'aie fait courir des riſques à ma ſanté dans mes fougues amoureuſes; ſaine de tête & d'eſprit, pour la première fois de ma vie, réfléchiſſant à la multitude & à l'énormité des crimes que m'ont fait commettre mon orgueil, mon ambition & mon goût déſordonné pour le libertinage & les débauches en tout genre; conſidérant que la mort eſt certaine, mais que le moment auquel elle m'enlevera de ce monde eſt incertain; convaincue, même par l'expérience de mes anciens & fideles ſerviteurs de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier & autres; que lorſqu'on eſt auſſi coupable que je le ſuis, la vengeance publique peut accélérer ce moment fatal; & qu'en pareille poſition, il eſt prudent de mettre ordre à ſes affaires, pour éviter les inconvéniens d'une ſurpriſe, ai fait & écrit de ma main mon préſent teſtament.

Je recommande mon ame à Dieu, s'il eſt encore poſſible de la garantir des griffes du diable; & je ſupplie la Vierge & tous les ſaints du paradis, d'être mes interceſſeurs auprès de l'Etre ſuprême,

dont j'ai jusqu'ici méconnu la grandeur & la justice. Oui, Vierge sainte, & vous glorieux habitans de la cour céleste ! daignez jetter un regard de compassion sur une misérable pécheresse qui n'a plus de ressource que dans la miséricorde divine : ce n'est que par votre puissante médiation, que je puis en obtenir les effets salutaires.

Je supplie le Roi, la Reine, & la Nation, de m'accorder le pardon de tous mes forfaits ; dont j'ai déjà fait, en partie, l'aveu par ma confession publique, imprimée & distribuée à la fin du mois de Juin dernier. Les remords cuisans qui déchirent ma conscience, me forcent à leur avouer encore que cette confession que j'ai eu grand soin de cacher au Roi & à la Reine, n'étoit qu'une ruse de ma part ; afin de rassurer les François, en leur persuadant par mon feint repentir, que la cabale infernale qu'ils redoutoient étoit anéantie jusques dans ses fondemens ; & de profiter de leur sécurité pour rallier sous mes drapeaux les membres de cette odieuse cabale, & les encourager avec une nouvelle ardeur, & dans l'ombre du mystere, à perfectionner l'horrible plan dont l'intrépidité des Parisiens a su prévenir l'exécution. Je dois enfin confesser à toute la terre que mes intentions & celles de mes complices & adhérens, étoient bien réellement d'employer les moyens les plus criminels, de faire couler, s'il l'eût fallu, jusqu'à la dernière goutte du sang du peuple français, pour dissoudre à jamais l'Assemblée nationale ; & que le motif qui nous avoit portés à un parti si exécrable, étoit d'empêcher le paiement des dettes de l'Etat, & l'admission des projets d'économie, & des réformes par lesquelles on se propose de l'effectuer : nous considérions cette opération comme

notre anéantiſſement, parce qu'elle devoit nous réduire, comme de ſimples roturiers, à borner nos dépenſes à nos revenus, & nous laiſſer à la merci de nos créanciers qui ne ſont pas en petit nombre. C'étoit une banqueroute qu'il nous falloit; peu nous importoit l'honneur de la Monarchie & du Monarque : par cette voie infame, les revenus de la France ſe trouvoient doublés, ſans faire crier le Peuple par de nouveaux impôts, puiſque tous les capitaux une fois éteints, il n'y auroit plus eu d'intérêts à payer, plus de caiſſe d'amortiſſement; la recette eut alors excédé la dépenſe de plus de deux cents millions par année, & cet excédant de recette, ſur lequel nous avions jetté notre dévolut, nous aſſuroit la poſſibilité de continuer, aux dépens de l'Etat, notre vie débauchée & nos orgies ſcandaleuſes. L'avouerai-je enfin? c'eſt dans mon cœur corrompu, dans mon ame de boue, que de ſi noirs projets avoient leur ſource; c'eſt moi qui ai tout aviſé, tout conſeillé, tout dirigé : je ſuis la femme la plus criminelle qui fut jamais; je ſuis un monſtre; mais enfin je ſuis repentante; pour cette fois mon repentir eſt ſincere : je ſuis partie de la Cour avec la rage dans le cœur; je n'y trouve plus que le remords accompagné de ſes plus horribles tourmens. Je mérite la mort; que dis-je? la mort la plus affreuſe n'expieroit pas mes crimes; mais elle répareroit encore moins les malheurs qu'ils ont cauſés : qu'on laiſſe donc agir en moi la nature ou le déſeſpoir; c'eſt la ſeule grace que j'implore de tous ceux qui ont tant de ſujets de me déteſter.

Je donne & legue au Roi, & je ſupplie très-humblement Sa Majeſté d'accepter un tonneau d'élixir de longue vie, afin que la reſtauration de ſon

royaume, & l'amour de ſes ſujets le dédommagent, pendant une longue ſuite d'années, de toutes celles que je lui ai fait paſſer dans le trouble & les chagrins. Un Roi vertueux comme Louis XVI devroit être immortel.

Je donne & légue à la Reine, & je ſupplie très-humblement Sa Majeſté d'accepter une pierre de touche du cœur humain, de laquelle je me ſuis toujours ſervie avec ſuccès, pour diſtinguer les coquins d'avec les honnêtes gens, les imbécilles d'avec les gens ſpirituels & clair-voyans. Tant que j'ai eu quelqu'influence ſur l'organiſation de la cour, & ſur les opérations du Gouvernement, mes vues criminelles m'ont toujours déterminée à donner ou à faire donner aux premiers, les places, la confiance & l'autorité qui ne devoient être accordées qu'aux ſeconds : l'expérience de pluſieurs années prouve que je ne me ſuis jamais trompée dans mon choix. Mais la Reine, délivrée de mon exécrable préſence & des mes perfides conſeils, fera de cette pierre, j'en ſuis sûre, un uſage bien différent. Son cœur eſt naturellement bon, juſte, honnête & compatiſſant; qu'elle n'écoute que lui; qu'elle n'agiſſe que d'après ſes impulſions : alors la probité ſeule pourra compter ſur ſon appui; elle n'admettra que des perſonnes honnêtes pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils; les Français retrouveront en elle, avec un plaiſir inexprimables, cette aimable Dauphine, cette mere tendre qu'une ſcélérate comme moi pouvoit ſeule leur faire méconnoître; ils la chériront comme ils la chériſſoient avant qu'il n'y eût des Polignac à la Cour; le trône & la Nation ſe trouveront enfin réunis par une confiance méritée de part & d'autre, & par les liens indiſſolubles d'un amour réciproque.

Je donne & légue à Monſieur, frere du Roi, une phiole contenant un élixir compoſé de courage & d'énergie ; c'eſt tout ce qui lui manque pour faire un Prince accompli, & pour aſſurer aux François l'efficacité de ſes intentions patriotiques, & des ſages conſeils que ſes connoiſſances profondes & ſon amour pour la juſtice & l'humanité, le rendent capable de donner à ſon auguſte Frere.

Je donne & légue à Monſeigneur Comte d'Artois, la moitié de mes remords, dans la crainte que les ſiens ne ſuffiſent pas pour l'amener aſſez promptement à un parfait repentir. Plus, un Traité de l'Homme, à l'aide duquel, apprenant à ſe connoître, ainſi que ce qu'il doit à tous les autres hommes, il puiſſe ſentir un jour juſqu'à quel point il s'eſt laiſſé égaré par la flatterie de ſes vils Courtiſans, & gémir ſincérement ſur tous les maux qu'il a faits & voulu faire à ſes Concitoyens, deſquels il devoit être le plus zélé protecteur. Je lui légue, en outre, dix-huit mille paquets (c'eſt-à-dire un pour chaque jour de ſa vie) d'une poudre que je viens de compoſer, qui a la propriété d'éteindre toutes les paſſions, & de rendre le plus riche & le plus grand Prince de la terre, ſi modéré dans ſa dépenſe, qu'il puiſſe vivre heureux avec dix mille livres de rente, cette reduction conviendra fort à Monſeigneur, pour payer ſes dettes que je crois conſidérables, & qui, je le gagerois bien, ne ſeront pas compriſes dans le compte des Finances de l'Etat. Enfin, pour que ma poudre opere ſur Monſeigneur des effets plus certains, je lui conſeille de ſe mettre en penſion chez le ſieur de Montyon ſon Chancelier, qui, jouiſſant d'environ cent mille écus de rente, ne dépenſe jamais plus de douze ſols par jour pour ſa nourriture ; ſavoir,

cinq sols pour son dejeuner, consistant en deux tablettes de mauvais chocolat, & sept sols pour son dîner composé d'une limonade, ou d'une bavaroise, & deux petits pains (1).

Je donne & légue à Monseigneur le Duc d'Orléans... Mais que puis-je donner d'utile à un Prince qui réunit toutes les vertus & tous les cœurs ?

Il n'en est pas de même de Messeigneurs les Prince de Condé, de Bourbon, d'Enghien & de Conti; je sais mieux que personne, tout ce dont

---

(1) (*Note de l'Éditeur.*) La gloutonnerie & la gourmandise de ce Montyon, lorsqu'il est à la table d'autrui, ce qui lui arrive ordinairement tous les soirs, prouvent que c'est par avarice, & non par vertu, qu'il est sobre chez lui. Il donne toutes les semaines un souper très-bourgeois, sinon quant aux convives, du moins quant aux mets. S'il reste un morceau d'aloyau, ou de poitrine de veau, (car on ne trouve chez lui ni gibier ni volaille, à moins qu'on ne lui en ait fait présent) il en mange tant que le morceau dure, & se remet ensuite à la limonade ou à la bavaroise, jusqu'au souper de la semaine suivante. Il ne se sert jamais deux fois d'un tailleur qui prend plus de quarante sols pour façon d'une culotte, quoiqu'il n'en fasse faire qu'une en trois ans, étant presque toujours chez lui sans culotte jusqu'à sept heures du soir. Sa place de Chancelier lui vaut 32,000 livres par an, tant en appointemens fixes qu'en droits casuels: il a, de plus, 1000 livres spécialement affectées à l'entretien d'un Suisse; il fait payer à ce Suisse 600 livres de pension, pour la soupe, un mauvais bouilli, & une pinte d'eau par jour; il lui donne 300 livres de gages, & bénéficie, par conséquent, sur lui, des autres 100 livres, & du profit de la pension. Il a, enfin, 8000 livres spécialement affectées aux frais du Bureau; il fait reduire ces frais à 2200 livres; savoir, 2000 pour deux Secrétaires, 200 livres pour papier, encre, plumes & chauffage; reste 5800 livres qu'il met en poche. Il trafique encore sur la place de Garde des Archivres qui est à sa nomination, & dont les appointemens sont fixés, & payés par le Prince. Ce qui rend inconcevables l'avarice & l'avidité de cet original, c'est qu'il n'a ni femme, ni enfans, ni maîtresse, & qu'il ne s'inquiéte pas s'il existe des pauvres. Il a fait, depuis un an, des démarches incroyables pour arriver au Ministere. Il étoit bien assez intéressé pour qu'on fût assuré de sa complaisance & de son entier dévouement; mais on l'a trouvé trop bête & trop entêté, & l'on n'en a point voulu.

ils ont beſoin, & ce que je devrois leur léguer, ſi je ne craignois de renouveller les chagrins du bon Roi, qui a le malheur d'avoir de ſi mauvais parens : cette conſidération que je conſeille à ma Patrie de reſpecter, autant néanmoins que ſa sûreté & celle du trône pourront le permettre, arrête le cours de mes libéralités : je donne & légue ſeulement à chacun d'eux, une copie des ſtatuts du monaſtere de la Trappe, les exhortant à s'y renfermer pour y finir ſaintement leurs jours, & y expier noblement, par une pénitence volontaire, leurs torts envers la Nation, dont un des plus grands chagrins a été de trouver des Bourbons au nombre de ſes ennemis.

Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de réparer tous les maux que j'ai faits à M. Necker : c'eſt à l'entrevue que j'ai eu à Baſle avec cet homme extraordinaire, que je dois mes remords & mon repentir. Que d'intrigues, que d'impoſtures, que de fourberies j'ai miſes en uſage pour le contrarier dans ſes ſages opérations, & le perdre ! Furieuſe de ne pouvoir lui ravir la confiance du Roi & de la Nation, j'ai tenté pluſieurs fois de le faire périr par des voies ſourdes : le Génie tutélaire de la France a pu, ſeul, le garantir de tous les attentats médités contre ſa vie. Oh ! le plus vertueux des Miniſtres ! le nombre & le rang de tes perſécuteurs, leur acharnement paſſé, & leur confuſion préſente, font l'éloge de tes vertus & de tes talens ; l'impuiſſance de leurs coups doit ranimer ton courage : mais je les connois ; garde-toi d'être aſſez confiant pour te livrer entièrement à eux.

Je donne & légue à ce digne ami des François & de leur Roi, un paquet d'un contrepoiſon à

toute épreuve ; que je lui conſeille de porter toujours avec lui.

Les treize Parlemens de France ont beſoin de tant de choſes, que je crains qu'en les plaçant à la fin de mon préſent Teſtament, il ne me reſte pas de quoi leur donner tout ce qui leur eſt néceſſaire ; & qu'en les plaçant ici, il ne me reſte pas ſuffiſamment pour les autres perſonnages que je deſire gratifier de mes libéralités : au reſte, je vais pourvoir aux plus preſſans de leurs beſoins, laiſſant, avec confiance, aux ſages Repréſentans de la Nation, le ſoin de ſuppléer à mes bonnes intentions pour ces braves Magiſtrats.

Premièrement, je donne & légue à chaque Parlementaire une douzaine de tablettes de ma compoſition contre la rage ; car il y a lieu de penſer que lorſqu'il ſera queſtion d'eux à l'Aſſemblée nationale, ils auront tous des attaques violentes de cette affreuſe maladie, qui, à ce que l'on m'a dit, vient déjà de ſe déclarer dans la perſonne du nommé de Mémai, Conſeiller au Parlement de Beſançon & Seigneur de Quincey.

Plus, je donne & légue à chaque Parlementaire une bouteille d'eau du fleuve d'oubli, pour leur faire perdre le ſouvenir de leur grandeur paſſée : mon intention n'eſt cependant pas qu'ils puiſſent oublier leurs injuſtices ; j'ajoute, au contraire, à chaque bouteille ci-deſſus, une phiole remplie des larmes des malheureux qu'ils ont ſacrifiés, afin d'exciter en eux des remords qui les accompagnent juſqu'au tombeau.

Plus, je donne & légue à chacun des treize Parlemens un creuſet à toute épreuve, dans lequel, en refondant le Magiſtrat ambitieux, intéreſſé, orgueilleux, paſſionné, ignorant, préſomptueux, injuſte,

juſte, ſcandaleux dans ſes mœurs, uſurpateur des droits de la Nation & du Souverain, &c., on parviendra sûrement, en ajoutant à la refonte trois onces de ſcience, ſix de bon ſens, trois livres de patriotiſme; pareille doſe d'humanité, & ſix livres de pudeur, à en faire un Juge integre & éclairé, qui ſaura reſpecter ſon caractere, ſe reſtreindre aux devoirs qui y ſont attachés, & rendre à chaque Citoyen la juſtice qui lui ſera due, ſans diſtinction de rang, de crédit ou de fortune. Je conviens, cependant, qu'il eſt encore des Magiſtrats vertueux qui n'auront pas beſoin de cette refonte; mais le nombre en eſt ſi petit, qu'il eſt bien rare que leurs vertus puiſſent produire leur effet.

Plus, je donne & légue à tous parlementaires n'ayant encore ni barbe ni raiſon, & c'eſt malheureuſement le plus grand nombre, le Corps du Droit romain, le Recueil général des Coutumes du Royaume, & le Recueil général des Ordonnances de nos Rois; à condition qu'ils s'abſtiendront de décider de l'honneur, de la vie & de la fortune de leurs Concitoyens, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de répondre à toutes les queſtions qu'on pourra leur faire ſur les matieres traitées dans ces différens Recueils de Légiſlation.

Je donne & légue au Parlement de Bordeaux, en particulier, une ſomme de 24,000 livres, pour le dédommager des frais du voyage qu'il a fait à Verſailles, afin d'obtenir la Révocation de la Conceſſion que je m'étois fait faire des Alluvions des rivieres de Garonne & de Dordogne.

Je donne & légue à M. Duval d'Eſprémenil, une quadruple doſe de mon remede contre la rage; car je ne doute pas qu'il n'ait des rechutes effrayantes de celle qui l'a déjà tourmenté en 1788; & comme

j'apprends qu'il eſt dans la réſolution de rejoindre la cabale fugitive, je lui donne & légue en outre, un maſque repréſentant la figure d'un honnête homme, afin qu'il puiſſe voyager en sûreté, en cachant la ſienne qu'on reconnoîtroit dans tout l'Univers, pour celle d'un fourbe, d'un ſcélérat & d'un proſcrit.

Je donne & légue à l'Abbé Maury, une de mes robes, un turban & cent louis, pour aller prêcher le deſpotiſme à Conſtantinople, ſes maximes ne pouvant plus lui ſervir, en France, qu'à le conduire au réverbere de la grêve.

Je donne & légue aux Gardes-Françaiſes, & à chacun d'eux, non de l'argent, car ces braves citoyens ont prouvé qu'ils ne ſont avides que de gloire, mais une médaille d'or repréſentant, d'un côté, l'ariſtocratie ſous la figure d'un monſtre hydeux, ayant les oreilles faites en forme de croſſe, huit plumes blanches au ſommet de la tête, une corne en forme d'épée au milieu du front, & les narines ſemblables à deux canons de piſtolets, terraſſé par pluſieurs Gardes-Françaiſes, & repréſentant, l'autre côté, les Armes de France.

Je donne & légue au Prince de Lambeſc, une rente viagere de cent louis, pour exercer la premiere place vacante de valet-de bourreau : le ſang-froid & la célérité avec leſquels il égorgeoit les Pariſiens aux Thuilieries, le 12 Juillet dernier, lui ſerviront de certificats de capacité ; & j'eſpere qu'en conſidération de ce que je fournis ſes appointemens, le nommé Samſon, exécuteur des hautes-œuvres à Paris, lui donnera la préférence ſur tous autres concurrens.

Je donne & légue audit Samſon, exécuteur des hautes-œuvres, une ſomme de 12000 livres,

pour lui tenir lieu d'indemnité au ſujet des exécutions des de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier, & de toutes autres exécutions ſemblables qui lui ont été ou pourroient lui être ſoufflées, au mépris de ſon privilége excluſif pour les opérations de cette eſpece.

Je donne & légue à l'Archevêque de Paris, une voiture neuve de la valeur de deux cens louis, pour le dédommager de celle qu'on lui a briſée à coups de pierres à Verſailles, vers la fin du mois de Juin dernier. Plus, une culotte également neuve valant 48 liv. pour l'indemniſer de celle qu'il a percée en implorant à genoux, vers la même époque, les bontés du Roi en faveur de la cabale.

Je donne & légue à Maître Barentin, le premier emploi de Bailli qui viendra à vaquer dans un des petits ſpectacles de Paris. Je penſe que c'eſt la retraite la plus honorable qui puiſſe convenir à un perſonnage qui a ſi dignement rempli la place de Garde-des-Sceaux; je charge mon exécuteur teſtamentaire de faire le fonds de ſes appointemens ſitôt que l'emploi ſera vacant.

Je donne & légue à certain Joſeph, auſſi ſincere ami des Turcs que zélé ptotecteur des Moines, ſix grains d'un vomitif que je crois capable d'exciter à rendre tout ce qu'on ne poſſede pas légitimement. N'ayant jamais éprouvé ce remede, je ne voudrois pas en garantir l'efficacité, au ſurplus, je puis aſſurer que s'il produiſoit l'effet que je déſire, les Français, tout en me déteſtant, pourroient m'avoir encore quelque obligation.

Je donne & légue à M. Laurent de Villedeuil, une regle, un équerre & un compas, à charge par lui de réprendre la profeſſion d'Architecte qu'exerçoit ſon pere.

Je donne & légue au Maréchal de Broglie, un piſtolet tout chargé pour ſe brûler la cervelle : c'eſt le ſeul parti qui reſte à prendre à un Général qui a eu la baſſeſſe de vendre ſes ſervices aux ennemis de ſa patrie & de ſon Roi.

Je donne & légue à M. le Febvre d'Amécourt, l'uſufruit, ſa vie durant, d'un des plus noirs cachots qui exiſtent en la Conciergerie du Palais à Paris, & 150 liv. de rente viagere pour ſa nourriture : c'eſt la moindre récompenſe due à un Juge qui a toujours fait métier de vendre la juſtice au plus offrant, & de ſacrifier à ſes paſſions, l'honneur, la vie & la fortune des malheureux.

Comme je préſume qu'on va diminuer la fortune & les occupations de MM. les Fermiers-Généraux, par une ſuppreſſion ſalutaire des Fermes générales, je donne & légue à cette reſpectable Compagnie, mon hôtel ſitué rue des Saint-Peres à Paris, & dans lequel je vais faire conſtruire une Salle de Spectacle aſſortie de toutes les décorations néceſſaires. Je leur donne & légue également un répertoire de comédies & de tragédies, auxquelles je fais travailler en ce moment trente Poëtes que j'ai trouvés dans le fauxbourg Saint-Marcel, leſquelles comédies & tragédies auront pour ſujets, ſavoir, les premieres, les amours & les anecdotes les plus piquantes de la vie de ces Meſſieurs ; & les ſecondes, les événemens les plus tragiques, de ceux qu'ont cauſés leurs vexations dans toute l'étendue du Royaume : le préſent legs fait à condition, qu'ils donneront au Public quatre repréſentations au moins par ſemaine, de quelques-unes deſdites pieces, & que les rôles de femmes ſeront remplis par leurs maîtreſſes. Il y a aſſez long-temps que nous divertiſſons ces honnêtes gens, pour qu'ils nous divertiſſent à leur tour.

MM. les Intendans des Provinces étant menacés du même sort que MM. les Fermiers-Généraux, je leur donne & légue tous les instrumens nécessaires pour un orchestre complet, avec une collection de musique en valeur de 12000 liv. à condition qu'ils se rendront tous à Paris pour composer l'orchestre du Spectacle ci-dessus, & même qu'en cas d'indisposition de quelques Acteurs, ils se chargeront de leurs rôles.

Je donne & légue à MM. de la Basoche, & à chacun d'eux une cocarde aux couleurs de la Ville, & une épée, pour reconnoître le zele avec lequel ils ont contribué jusqu'à présent à la sureté & à la subsistance de la Capitale; je les prie néanmoins, en considération du présent legs, de remettre à la Ville les deux canons & le mortier qui sont dans la cour du Palais, pour être placés dans tel lieu public, libre & non clos, qui sera trouvé convenir (1).

(1) (*Note de l'Éditeur.*) Tout ce qu'on appelle grosse artillerie, appartenant exclusivement à la Nation, & ne pouvant être qu'à son usage, ne doit jamais être laissé à la disposition d'un Corps particulier, d'un Corps sur-tout qui a toujours manifesté des prétentions à l'autorité, & qui, dans ce moment, pourroit encore vouloir lutter contre la réforme qui le menace. Ce danger peut n'être qu'une chimère, & je me plais à le croire; mais il peut aussi devenir une réalité; & quoique deux canons soient insuffisans pour que le Parlement de Paris puisse se flatter d'une résistance efficace, il faut toujours empêcher qu'on ne puisse s'en servir pour répandre du sang inutilement.

L'Éditeur croit devoir encore observer que, quels que soient les priviléges réclamés par MM. de la Basoche, ils ne peuvent avoir ni prouver celui de faire une corporation particulière dans la garde bourgeoise de Paris. Toute corporation nationale ne peut reconnoître d'autre titre que celui de citoyen, ni d'autres priviléges que ceux attachés à ce titre: l'organisation de l'Assemblée nationale en est une preuve sans réplique; d'où l'on doit conclure que MM. de la Basoche, &, par la même raison, MM. de l'École de Chirurgie doivent faire le service, chacun dans leur district, sans aucune marque distinctive, & que la garde du Palais doit être faite par le district dans lequel il se trouve, & non par MM. de la Basoche exclusivement.

474

Ayant tenu note exacte de tous ceux que j'ai fait participer à mes faveurs, lesquels son au nombre de 143, & de toutes les offrandes que j'ai faites à Vénus avec chacun en particulier, lesquelles sont au nombre de 5291, je donne & légue à chacun d'eux mon portrait; plus, aussi à chacun d'eux un nombre d'écus égal au nombre de preuves qu'ils m'ont données de leur vigueur : tous ces détails sont exacts sur ma note que l'on trouvera dans mon secrétaire, jointe à mon contrat de mariage.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire M. le Duc de Polignac mon très-digne époux, le priant de remplir exactement toutes mes intentions, & sur-tout d'acquitter avec le plus grand zele mon dernier legs ci-dessus, & de faire chercher avec soin tous ceux que ma note lui indiquera, pour leur donner la part qui leur en sera due.

Désirant donner toute la publicité possible à mon présent testament, j'en adresse une copie au Directeur charitable qui a répondu à ma confession du mois de Juin dernier, le priant de le faire imprimer & distribuer dans toute l'étendue du Royaume.

Telles sont mes dernières volontés, en foi de quoi j'ai signé.

La Ducheſſe de POLIGNAC.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Poitevins. hôtel Bouthillier.